Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 15 Joumada I 1445
29 Novembre 2023

N° 139

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2728**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2729**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2732**
Homologation de résolutions **2732**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2732**
Avis aux créanciers..... **2735**
Convocations
Sociétés anonymes **2736**
Actes Administratifs
Avis au public **2738**
Divers
Avis au public..... **2739**
Rectificatifs **2739**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NEOLEDGE M.E.A

Au capital de 1 610 000 TND

Siège social : Im ATRIUM B24 - 2ème Etage

Rue des Iles Rhodes - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Matricule Fiscal : 0741173T

En vertu du PV de l'AGE du 21 Juillet 2023, enregistré à la recette d'ECS 1er Bureau - Tunis, le 30 Août 2023 sous n°23803971, Quitt n°M007628, il a été décidé de modifier les articles 1, 3 et 4 des statuts, comme suit :

Article 1 :

La nouvelle composition des actionnaires de la société se constitue de :

- M. ZIDI Mongi

- M. RUYFFELAERE Eric

- M. MCHAREK Sami

- M. SERRURE Christian

-M. HAMMADI Slim

- Mme. RUYFFELAERE Andrée

- NEOLEDGE SAS

Article 3 :

La Société prend la nouvelle dénomination comme suit :

- Raison Sociale : NEOLEDGE MEA au lieu de ARCHIMED TUNISIE

- Nom Commercial : NEOLedge

Article 4 :

Le nouveau siège social de la société est fixé à Im ATRIUM B 24, 2ème Etage - Rue des Iles Rhodes - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, à la place du Pôle Technologique El Ghazela - 2088 - Tunis.

Dépôt au Registre National des Entreprises, le 30/10/2023, sous le n°2023 173279.

2023R02812SANB2

Notice

Augmentation du capital par conversion du compte courant associé de 6 119 250,000 DT à 8 119 250,000 DT

GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES 6 S.A.

MF : 014402 N

Dénomination sociale : GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 6 119 250, 000 DT

Adresse du siège social : Avenue Jawdat Al Hayat, Z.I le Kram Tunis

Objet social : Vente et réparation des produits agricoles, industriels et des travaux publics et des pièces de rechange.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023 a été déposé le 10 novembre 2023 au Registre National des Entreprises sous le n°AC011562023.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire d'un montant de 2 000.000 DT pour le porter de 6 119.250 DT à 81 119.250 DT par l'émission de 40.000 actions nominatives nouvelles de 50,000 dinars chacune selon les modalités suivantes :

M.Khélil Chaibi d'un montant de 1 400.000 ,000 DT et la création de 28.000 nouvelles actions de 50,000 dinars chacune.

M.Nabil Chaibi d'un montant de 600,000 DT et la création de 12.000 nouvelles actions de 50,000 dinars chacune.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Cette annonce annule et remplace le texte publié dans le JORT n°135 du 21 novembre 2023 page 2748 - 2749, code 2023402724SANB2.

2023402806SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CHAM-DECO SARL

Capital : 30.000 DT

Siège : Zone Industrielle Borj Ghorbel 2096 Ben Arous

Matricule Unique : 1259439/R

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/11/2023 enregistré à la recette des finances el Yasminet le 6/11/2023 sous le n°23504050 quittance n°M051129 et dont une copie originale est déposée au RNE le 21/11/2023 sous le n°2023178992, les deux associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à l'amiable, et donne quittance entre eux, et la nomination de Mr Lakrab Abderrahmane comme liquidateur.

2023R02819SRLB2

Société ACCES TALENTS INTERNATIONAL

Au capital de 50.000 dinars

Siège social : 06 Rue Ariha Tunis 1002

Identifiant Unique : 1793409NAM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2023 et établi par l'huissier notaire Mona Rhouma dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 15 octobre 2023 sous le numéro 2023177432, il a été décidé de dissoudre la société ACCES TALENTS INTERNATIONAL SARL et nommer Monsieur Ben Ammar Mehrez titulaire de la CIN 04781507 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers éventuels de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à Monsieur Ben Ammar Mehrez à son siège à 06 rue 8208 cité El Khadra Tunis 1003.

2023402807SRLB2

SOCIETE GRJ ACADEMY SARL

Capital social : 5 000 dinars

Siège social : 10 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Zephyr B3-1

MF : 1747459P/A/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 Novembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 9 Novembre 2023, sous le n°23504545, quittance n°M071529 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 15 Novembre 2023 sous le numéro 2023177423, il a été décidé de dissoudre la société GRJ ACADEMY SARL et nommer Monsieur Ben Ammar Mehrez titulaire de la CIN 04781507 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus. Les créanciers éventuels de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel à Monsieur Ben Ammar Mehrez à son siège au 06 rue 8208 cité El Khadra Tunis 1003.

2023402808SRLB2

STEERING WHEELS TUNISIA 1 «SWT1»

SARL au capital social de 10.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Elfahs - 1140 Zaghouan

Identifiant unique : 0809885Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2023 enregistré à la Recette des Finances El Fahs en date du 6 novembre 2023 Enregistrement n°23703107, Quittance n°45743, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du nouveau projet de traité de fusion et adoption du principe de fusion par absorption de la société par la société ASW3 NADHOUR,

- Annulation de la cinquième résolution du PV de l'AGO en date du 22 juin 2016 portant sur l'adoption du principe de fusion par absorption,

- Délégation de pouvoirs à Monsieur Marc BRIENNE en vue de conclure, négocier et signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de l'opération de fusion absorption.

Un exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2023 ainsi que du projet de traité de fusion entre la société ASW3 NADHOUR et la société STEERING WHEELS TUNISIA 1 «SWT1» en date du 29 septembre 2023, enregistré à la Recette des Finances d'Ennadhour en date du 9 novembre 2023 Enregistrement n°23801065, Quittance n°M033634, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises - Ben Arous le 20 novembre 2023 sous le numéro 2023178631.

2023402811SRLB2

ASW 3 NADHOUR

SARL au capital social de : 500.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle El Nadhour - 1160 Zaghouan

Identifiant unique : 0445999D/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2023 enregistré à la Recette des Finances d'Ennadhour en date du 9 novembre 2023 Enregistrement n°23701066, Quittance n°M033645, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du nouveau projet de traité de fusion et adoption du principe de fusion absorption de la société SWT1,

- Annulation de la cinquième résolution du PV de l'AGO en date du 30 mars 2016 portant adoption du principe de fusion et ce uniquement en ce qui concerne la société SWT1,

- Délégation de pouvoirs à Monsieur Olivier DARCEL en vue de conclure, négocier et signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de l'opération de fusion absorption.

Un exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2023 ainsi que du projet de traité de fusion entre la société ASW3 NADHOUR et la société STEERING WHEELS TUNISIA 1 «SWT1» en date du 29 septembre 2023, enregistré à la Recette des Finances d'Ennadhour en date du 9 novembre 2023 Enregistrement N°23801065, Quittance n°M033634, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises - Ben Arous le 20 novembre 2023 sous le numéro 2023178623.

2023402812SRLB2

SOCIETE IMAGIN

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000 DT

Siège social : 8 Etage 4 Immeuble N°32 Habib Bourguiba - Nouvelle Ariana

MF : 1200677N/A/M/000

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 Mars 2023, enregistré le 22 Mars 2023 à la Recette des Finances de la cité administrative Ariana suivant quittance n°M034437 et enregistrement n°23501959 et déposé au Registre National des Entreprises le 30 Mars 2023, Sous le numéro 202366546. Il a été décidé la cessation d'activité de la société et la nomination de Mr Slim Amri N° CIN : 08314962 liquidateur.

2023402819SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 20/11/2023, enregistré à la recette des finances elyasminet sous n° de

quittance M053385 et n° d'enregistrement 23204286, Monsieur Ali Elhesini a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la résidence khouloud 1 numéro 1, el Medina el Jadida 3 Ben Arous à Monsieur Mohammed Rached Ben Rehouma.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local du fonds de commerce sis à résidence khouloud1 numéro1, el medina el jadida 3, Ben Arous dans les 20 jours qui suivent la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 25/11/2023.

2023T01144FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par les notaires maître Fatma Habassi et maître Dalel Ben Dhaw du 11/10/2023 enregistré à la recette des finances et des impôts du Bardo sous quittance n°M077316 en date du 14/11/2023, Zied Ettri tunisien titulaire de la CIN n°04660863, en date du 26/6/2026 et sa sœur Ettri Rihab ont cédé à titre de donation la totalité de leurs parts du fonds de commerce sis et exploité au 02 rue Jabel Feth Bab Bhar 1001 avec tous ses éléments corporels et incorporels sous forme de café 1ère catégorie à leur mère Mme Faouzia Hamouda titulaire de la CIN n°00464272.

Toute opposition sera recevable auprès de Faouzia Hamouda au domicile du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai maximum de 20 jours de la date de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk.

2023T01145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Medjez El Beb du 24/11/2023 n° d'enregistrement 23203126 quittance n°M061145 Mr Lotfi Beni Mohamed Trabelsi a vendu à Mr Sofien Ben Cherif Saïdi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café nommé «Café Ennakhil» situé à l'avenue de l'Environnement Medjez El Beb.

Toutes oppositions seront déposées chez Maître Neila Tlili avocat son bureau sis à la place de l'Indépendance Medjez El Beb pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 26/11/2023.

2023T01146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Kalaat Andalous le 21/11/2023, enregistrement n°23202073 et quittance n°M040586, la société INES (SARL), RNE 0433713J dont le siège social est sise à la rue Said Abou Baker n°30 Tunis 1001, représentée par son gérant Monsieur Hatem Mziou titulaire de la CIN n°00129753, délivrée à Tunis le 24/01/2004, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, situé au n°3 centre commerciale Tunis City route de Bizerte Sabbelet Ben Ammar Ariana, Tunis, dont le prix est cent vingt mille dinars (120 000 dinars) sera payé sur 17 tranches à la fin de chaque mois du 31/01/2024 au 31/5/2025, à la société New Green Way, RNE 1627213A dont le siège social est sise à la rue Abou Hamed Elghazali Immeuble les Chalets Montplaisir, Tunis, représentée par sa gérante Madame Hayfa Siala, titulaire de la CIN n°08790815 délivrée à Tunis le 28/7/2004.

Le prix de vente a été garanti par le gérant de la vendeuse, monsieur Hatem Mziou et le délai d'opposition a été fixé à vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Les opposants doivent adresser leurs objections au gérant de la vendeuse, monsieur Hatem Mziou à l'adresse sise à rue Said Abou Baker n°30 Tunis 1001.

Cette annonce a été publiée le 24 novembre 2023 dans le journal quotidien Al-Shorouk en arabe et dans le journal quotidien Le Quotidien en français.

2023R02815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 14 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Jedaida le 14/11/2023 (Quittance n°M038354 enregistrement n°23201203) monsieur Marwan ben Smida a vendu à monsieur Bilel ben Fraj domicilié à cité Souayeh Tébourba la totalité de son fonds de commerce exploité dans la fabrication et la vente de meubles sis à l'avenue Habib Bourguiba Jedaida Nouvelle.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Tabib Lotfi, avocat près la cour de cassation qui détient une copie originale du contrat de vente à son étude sise à l'Avenue des martyrs complexe Somai Mourouj 3 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée au journal «Chourouk» paru le 23/11/2023.

2023R02822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 2 et 3 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Mourouj le 9/11/2023 (Quittance n°M085488 enregistrement n°23205415) la société Watch Food au nom de son représentant légal monsieur Slim Riahi, sise à la rue du 14 Janvier résidence yahya magasin B 5 Mourouj 5 a vendu à monsieur Jamel Othman titulaire de la CIN n°05375508 la totalité de son fonds de commerce exploité dans la restauration rapide et les pizzas sis à la rue du 14 Janvier résidence Yahya rez-de-chaussée magasin B 5 Mourouj 5.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur monsieur Jamel Othman qui détient une copie originale du contrat de vente à son domicile sis à la résidence Angham 1 immeuble 13 appartement 3 B Mourouj 3 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée au journal «Chourouk» paru le 23/11/2023.

2023R02823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 20/11/2023 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse reçu n°M117149 enregistrement n°23207539 en date du 22/11/2023 Mme Sondos Ben Haj Slama résidante au 10 Rue Pakistan Hammam Sousse, a vendu à Mme Aycha Fardj Allah, tout le fonds de commerce sis à la Rue Chadly Kallala Hammam Sousse, consistant en un local destiné au commerce de café de première Catégorie.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°74 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 24/11/2023.

2023S01411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 19/10/2023, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 19/10/2023, sous le numéro de quittance M138987, n° d'enregistrement 23205668, Monsieur Suihi Abdelaaziz CIN 03739054, a vendu à Monsieur Jarrahi Lassaàd titulaire de la CIN n°14266111, la totalité du fonds de commerce exploité à vendre «les fruits secs» sise à Jabnoun Besbassia Hammamet.

Toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur sis à l'adresse du fonds exploité dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis. Cet avis a été publié au journal Essahafa du 24/10/2023.

2023S01413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 14/11/2023 enregistré à la recette des finances Gremda, Sfax Quittance M088818 enregistrement 23204053, Iyadh Eddine Ghorbel, gérant d'une société dont l'identifiant unique est 0923281H, titulaire de la C.I.N 05319346, demeurant à route l'Afrane rue 26 maison 6 Gremda, Sfax a cédé à la société LIBRAIRIE MAJUSCULE, SARL, dont l'identifiant unique est 1843208K, son siège social est à la route l'Afrane km4 Sfax, représentée par son gérant Hichem ben Mohamed Kammoun, titulaire de la C.I.N 05314184, demeurant à route l'Afrane km4, rue Chefii, Sfax, la totalité du fonds de commerce (vente fournitures scolaires, bureautiques et informatique, cadeaux et parfumerie en détail) sise à route l'Afrane km4,5, immeuble Magdiche, magasin n°1, rez-de-chaussée, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître «Anis Gargouri» Avocat à 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» du 23/11/2023 sous le N° IP423/1504.

2023X01514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, dont l'objet est la vente d'un fonds de commerce, rédigé par Maître Hamza Hanen Avocate à Sfax, en date du 7/11/2023 enregistré à la recette des finances «ROUTE DE TUNIS» Sfax le 22/11/2023 sous le n°23204202 et la quittance n°M107853, Mr Aymen Bahloul, cin n°11091322 tunisien, demeurant à la route Gremda km 2 Zenket Sallemi Sfax, a vendu à Mr Alaa Eddine Chouchen, cin n°14241614 tunisien, demeurant à l'Avenue Chekir Immeuble Msedi Sekit Ezit Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en «commerce df fast-food» exploité au local situé à route Mahdia Kassas Chaaben Elbousten immeuble kammoun Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi entre les mains de l'acquéreur Mr Ala Eddine Chouchen, au local où le fonds de commerce est exploité situé à la route Mahdia Kassas Chaaben Elbousten immeuble Kammoun Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de l'apparition du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 25/11/2023.

2023X01518FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré le 13/11/2023 à la Recette des Finances Manouba quittance n°M075516, enregistrement n°23204619, Mr Mohamed Ben Nourddine Ben Mohamed Kéfi demeurant à rue nessime n°12 cité el warde Manouba titulaire de la CIN n°09169846 daté le 6/11/2015 a vendu à Mr Kamel Ben Saleh Ben Beliid Somaali demeurant à la rue n°2 el khoukh Manouba titulaire de la CIN n°07253893 daté le 6/12/2012 la totalité du fonds de commerce destiné à vendre fruits secs et exploité au local commercial situé à la Résidence El Mokhtar n°4 Rue El Bortoukal, Manouba.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Kamel Ben Saleh Ben Beliid Somaali dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Chourouk» du 19/11/2023.

2023402810FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Kerkennah en date du 14 Novembre 2023, Enregistrement n°23301025, Quittance n°M022356. La société LES ABATTOIRS CHAHIA titulaire de matricule fiscal n°1490413B a loué à la Société AROUS POULAILLERS, titulaire de matricule fiscal n°1840677Z, la totalité du fonds de commerce par ses éléments matériels et immatériels exploité dans le commerce de viande blanche et dérivées et sise à Cité Elouroud Erramla Kerkennah Sfax 3070.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 28/11/2023.

2023X01524FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Manouba le 22 septembre 2023, enregistrement n°233003304, quittance n°M061770, Mme Essaida Bent Hamadi Zouagui a loué à Mr Tarek Ben Hédi Ben Alaya Dridi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'usage d'une Pizzeria et fast-food situé au rez-de-chaussée de l'immeuble "Souissi" à l'angle de la Rue Palestine et l'avenue Maghreb Arabe à Manouba centre - Manouba.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le locataire à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 8 octobre 2023.

2023402816FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Nom : Groupement de développement agricole El brij 02

Adresse : EL AMRA CEBBALA 9122 - Sidi Bouzid

Objectifs :

- Distribution des eaux potables.

- Sensibilisation des consommateurs d'eau.

- Divers services pour les adhérents.

Zone d'intervention : Elgraissia, Elamamria, Elaiichia

Reçu du : 14 novembre 2023

Membres :

Président : Amri Noureddine

Secrétaire général : Amri Jâafar

Trésorier : El Amri Thabet.

2023X01516APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à l'assemblée générale électorale du syndique copropriétaires résidence Ennour Hergla et d'après le procès-verbal de l'assemblée n°8765 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 15 août, n°1043777.

Les membres élus sont les suivants :

1- Président : Gazzeh Anis

2- Trésorier : Mokni Zied

3- Secrétaire générale : Missaoui Olfa

4- Membre : Ghnim Rostom

5- Membre : Dhib Riadh.

2023S01414APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40 %

Cabinet Maître Hayet Bradai

Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax

MF 000/P/A/898958/K

Créancier saisissant :

Société METAFER au nom de son représentant légal, société à responsabilité limitée inscrite au RC sous le n°B164101997 au RNE sous le n°0582775D ayant son siège social à la route Menzel Cheker km 4 Sfax et à route aéroport km 3 zone industrielle Chaabouni Sfax, ayant élu son domicile auprès de son avocate maître Hayet Bradai, av. Abou Kacem Echebbi im Carthago 3ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Hichem Ben Saad, son métier est inconnu, Titulaire de la CIN n°05250977.

Domicilie Route Saltania Km 4 centre Ben Ameur impasse Ghamgui Sfax

Avocat poursuivant :

Maître Hayet Bradai, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en quatorze parts (14 parts) indivise de la division complète en 72 parts d'une parcelle de terrain nord ouest située route Saltania km 4 centre Ben Amer Sfax de surface approximative 498,60 m², il mesure de coté Nord sud 18 m de l'Est ainsi que et de l'ouest. De coté Est Ouest est de 27,70 m du Nord ainsi que du sud, limite du coté Nord derira de l'Est fihri du sud Ayadi et à l'Ouest de l'entrée d'où l'entrée, avec un bâtiment au rez-de-chaussée au dessus duquel est construit un étage du coté Nord Ouest son entrée est de coté Est et une autre située du côté Sud Est son entrée est de coté Sud. Tous les bâtiments sont vieux et dans un état délabré et avec l'électricité et l'eau, au milieu des bâtiments se trouve une cour sans toit reliée par une allée recouverte d'une vieille tenda.

Mise à prix :

La mise à prix des parts à vendre après réduction du prix de 40 % est de quarante mille deux cent dinars (40.200,000D), Auquel s'ajoutent les frais. Toute personne désirant participer doit consigner le tiers (1/3) du montant avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation du gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu lundi 25 décembre de l'année 2023 (25/12/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à l'Av. Abou Kacem Echebbi Sfax. Affaire 5747

La visite :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires administratifs. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Hayet Bradai bureau sis à l'Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

2023X01515VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 et ce le Mercredi vingt sept décembre deux mille vingt trois (27/12/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Abderrazek Ben Mahmoud FRIKHA, retraité, sa carte d'identité nationale n° 01058684, domicilié à la Route de l'Afrane km 6 Sfax ayant son domicile élu se rapportant à cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Les débiteurs saisis : Les autres héritiers des deux défunts Mahmoud Ben Mohamed Ben Ahmed Frikha et Khadija Bent Mohamed Frikha et qui sont :

1/ Hédi Ben Mahmoud Frikha, retraité, sa carte d'identité nationale n°01059199 demeurant Route de Gremda km 5.5 prés de l'Ecole Amouri Sfax.

2/ Ratiba Frikha veuve Hédi Ben Jemaa, femme au foyer, demeurant à l'Avenue Sidi Khalil n°57 La Médina Sfax.

3/ Fathi Ben Mahmoud Frikha, retraité, sa carte d'identité nationale n°01174424, demeurant à la Route de Gremda km 9 Impasse de l'Usine Sfax.

4/ Mohamed Frikha, retraité, sa carte d'identité nationale n°01137774, demeurant à la Route de Gremda km 5.5 prés de l'Ecole Amouri et l'Atelier des cartons Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble sis à la Route de Gremda km 6.5 secteur Laamouri à l'angle de la Rue de Gazouet Badr qui se compose d'une parcelle de terrain de forme rectangulaire clôturée par des murs des quatre côtés couvrant une superficie d'environ 1223,67m² limitée au Sud par la Rue de Gazouet Badr, à l'Est par un passage privé à un immeuble appartenant à autrui, à l'Ouest par la Route de Gremda et au Nord par un immeuble d'autrui. Il a été édifié sur cet immeuble les constructions suivantes qui se composent :

1) D'une ancienne construction, son sol est cimenté sur laquelle a été édifiée un appartement détenu par le saisissant. Il s'agit d'une ancienne villa couvrant une superficie d'environ 141 m² qui se compose d'un hall, une salle de réception, 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau, une véranda du côté Sud et une autre du côté Ouest, des escaliers privés pour l'étage supérieur dont l'accès se fait par un passage commun d'une largeur de 5 mètres.

2) Une construction au rez-de-chaussée à l'angle Nord Ouest sa superficie couverte est d'environ 77,84 m² qui se compose d'un hall, 3 chambres, une cuisine et une salle de bain.

3) Une petit dépôt donnant accès à l'Ouest ayant une superficie couverte d'environ 20,48 m².

4) Un local individuel ayant une superficie couverte d'environ 73,62 m² qui se compose d'une cuisine, de deux chambres, une troisième chambre donnant accès à l'Ouest ouvrant sur la façade de la Route de Gremda.

5) Un local qui se compose de 3 chambres, une salle d'eau ayant une superficie couverte d'environ 57,52 m².

6) Un local sis à l'angle Sud Ouest sa superficie couverte en tôles de zinc est de 30,67m² qui comporte un préau, une cuisine, une chambre et une salle d'eau.

Les immeubles numérotés de 2 à 5 ont fait l'objet d'une décision de classification du domaine public.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble précité a été fixée par l'expert Mohamed Najib Kessentini suivant l'ordonnance sur requête n°14669 en date du 17/3/2023 à un million de dinars (1000.000, 000 d) en plus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2023X01521VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant :

Les Héritiers de Sadok ben Mohammad ben Ali Al-Adhar et Les héritiers de sa femme Habiba bent Al-Habib Al Adhar

1- Radia Al Adhar, épouse Bouaziz

2- Hedia Al Adhar, épouse Al-frikha

3- Asma Al Adhar, épouse Ben Jmaa

4- Abdelhamid Al Adhar

5- Faouzi Al Adhar.

Avocate poursuivante :

Maître Ines Bent Mustapha Chaari, avocate auprès de la cour de cassation de Justice de Sfax, Immeuble Al-Manar, esc «C», deuxième étage, Bureau n°14, Sfax.

Partie adverse :

1- Kamal ben Sadok Al-Adhar, demeurant à la route d'Al-Ain, km 3,5 rue Chaker, Sfax.

2- Wahid Al-Adhar, demeurant à la route d'Al-Aïn, km 3,5 rue Chaker, Sfax.

3- Mohammed Al-Adhar, demeurant à la route d'Al-Ain, km 3,5 rue Chaker, Sfax.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

Il consiste en un immeuble d'habitation de plain-pied avec un étage supérieur sur la propriété de Monsieur Wahid Al-Adhar, sans la toiture de la cuisine. Il est situé à la route Al-Ain, km 3,5 rue Chaker, Sfax, du côté gauche de la route menant au centre-ville, et se trouve à environ 150 mètres de la route principale.

Il consiste en un terrain clôturé avec des murs sur la plupart des côtés, avec un bâtiment de deux étages du côté sous terrain est, et son entrée se fait du côté ouest par une entrée commune entre les deux étages.

Ses limites - sud Besbes - à l'est, un bâtiment de deux étages sur la propriété d'Al-Adhar et une entrée privée au bâtiment précité dans chaque zone - du coté nord, une entrée d'une largeur de 4,00 m - à l'ouest, une entrée d'une largeur d'environ 6,00 m,

Mesure de la propriété - sa superficie totale est de 726 mètres carrés.

- La propriété contient le contenu suivant : un quartier résidentiel au rez-de-chaussée avec un étage supérieur, propriété de M. Wahid Al-Adhar, sans le toit de la cuisine, d'une superficie de 161 mètres carrés et comprenant une tribu orientale véranda avec un plafond en quart de cercle et un central, une pièce occidentale avec une ouverture, une pièce sous terrain avec une ouverture et une pièce orientale avec une ouverture avec un placard. Elle est petite et possède également une cabine, un couloir avec placard mural et manteau de cheminée, et une cuisine avec deux portes avant et est. Elle dispose d'un ensemble sanitaire côté intérieur ouest, composé d'une salle de douche et d'une salle de bain. La cuisine a également une porte qui s'ouvre au sous sol menant à un ancien escalier qui a été aboli. Ce rez-de-chaussée est suivi d'une petite véranda sous terrain à l'est. Un grand bâtiment sous terrain à l'ouest qui a été créé sous forme d'agrandissement avant la construction de l'étage supérieur. Son toit et sa façade sont sans enduit. Les murs extérieurs du magasin et un certain nombre de murs intérieurs sont tous construits en pierre. Son toit est en ciment armé. Ils sont entièrement enduits et peints des côtés intérieur et extérieur, à l'exception du plafond de la cuisine et du groupe sanitaire qui est sans plâtrerie et des ferrures en bois des portes. Les fenêtres sont anciennes, et il en va de même pour les équipements sanitaires (la baignoire, le lavabo et les toilettes), qui sont tous de qualité ancienne. Le coin cuisine est recouvert de porcelaine peinte ancienne, d'une soixantaine de centimètres de haut. Il contient un lavabo et deux pièces de marbre, avec une ancienne armoire en bois en dessous. Son état général est de construction et d'équipement sont modestes au niveau. En outre, le sol de l'espace avant est reveté de carrelage, suivi d'un petit jardin avec quelques arbres et plantes. L'arpenteur tribal oriental a un toit avec une vieille vitre (mejel) au milieu, et le sol de l'entrée commune entre les deux étages.

La mise à prix :

Le prix d'ouverture du bien proposé à la vente a été estimé à deux cent soixante mille dinars (260 000 000 dinars), tel qu'estimé par l'expert légiste, M. Elies Medhioub, dans son rapport en date du 10 octobre 2023, déterminé en application de l'ordonnance autorisation sur requête n°15833 délivrée par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, en date du 22 septembre 2023, outre ses frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat. A cette mise à prix il faut ajouter les frais.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

Est fixée pour le mercredi 27/12/2023 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 situé à la zone trois 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Al-Manar, esc «C», deuxième étage, Bureau n°14, Sfax.

et ce aux mêmes horaires.

2023X01522VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

Partie saisie : Rafik Ben Noureddine Darraji cin n°00486935 sis à la rue Azzouz Rbaii impasse n°1 cité de la douane Manar 2 Tunis et deuxièmement impasse 65 maison n°2 Gremda Sfax

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal : 797021/F

L'immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 174252 Tunis représenté par la parcelle n°43 du plan du lotissement 70470 Tunis dans l'arrondissement de Gammarth village à coté de la cité Khalil et à proximité de la route Gammarth el Marsa, il est limité par l'ouest par la parcelle n°42 du plan de lotissement 70470 Tunis par l'est par la parcelle n°44 du plan de lotissement 70470 Tunis et par le sud par une route non asphalté et par le nord par la forêt de Gammarth supérieur, la zone où se situe le bien immobilier est très proche du centre de la Marsa elle est équipée de tous les équipements nécessaires de l'eau potable, de l'électricité sauf la route qui demeure sableuse.

La superficie de la parcelle objet de la vente est de 599 mètres carrés.

La description du bien immobilier a été faite par l'expert Mohammed Hédi Ben Mariem selon son rapport en date du 27/10/2022 objet de l'ordonnance sur requête rendue par le président du tribunal de 1ère instance sous le n°1709 en date du 01/8/2022.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix a été estimé à deux cent soixante-quatre mille dinars (264.000, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux estimé à la première audience du 31/10/2023 à quatre mille cent quatre vingt dix dinars et 205 millimes outres les frais complémentaire qui vont être estimé selon le cour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 26 décembre 2023 (26/12/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2023402817VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Clôture des travaux de faillite

Mohamed Habib Saihi 9 rue Jalel Eddine Nakach cité la Gazelle 2083 l'Ariana en sa qualité de syndic de faillite de la société Luxor M.F : 1278369B zone industrielle de Menzel Jemil que la chambre du conseil au tribunal de 1ère instance de Bizerte réunie le 26/10/2023 a décidé la clôture des travaux de faillite de la société (affaire 277).

2023R02817VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des travaux de faillite

Mohamed Habib Saihi 9 rue Jalel Eddine Nakach cité la Gazelle 2083 l'Ariana en sa qualité de syndic de faillite de la société GENCA BAGS M.F : 1002174/P zone industrielle Zarzouna (Bizerte) que la chambre du conseil au tribunal de 1ère instance de Bizerte réunie le 26/10/2023 a décidé la clôture des travaux de faillite de la société (affaire 267).

2023R02818VEPA2

Avis

Suite à la décision judiciaire datée du 10/5/2023 sous le numéro 49/2018, émanant du tribunal de première instance de Tunis et qui a pour objet le remplacement de l'ancien mandataire de justice Mr Sami ben Hammadi par Mme Bouthaina Chebbi Abassi, sis à la rue des perles numéro 05 Tunis qui a pour objet le fonds de commerce sis au numéro 05 rue Ibn Khaldoun Tunis qui a pour objet la vente des fruits secs. Toute procédure avec l'ancien mandataire de justice est nulle et de nul effet.

2023R02825VEPA2

Avis

Le Tribunal de première instance a statué que la société sotuver, avec le numéro d'identification unique C-1188017, est en cessation de paiement depuis le 29 janvier 2021, et que le programme de sauvetage préparé par l'administrateur judiciaire, M. Mondher Naqra, a été approuvé le 26 janvier 2022 et que la société devrait poursuivre ses activités selon ce qui suit :

1- Nommer M. Mondher Naqra, l'expert légiste en comptabilité et gestion, Nasereddine bsili, l'expert en comptabilité, Ammar Missaoui, l'expert légiste en mécanique, et Mohamed Omrane Mehrzi, comme surveillant de la mise en œuvre du programme de sauvetage approuvé conformément au présent règlement et leur confient les tâches suivantes.

2- Les superviseurs de mise en œuvre, M. Mondher Naqra et M. Nasereddine Bsili, ont été chargés de superviser les procédures d'augmentation du capital de sauvetage de l'entreprise d'un montant de cent trente mille dinars (130 000 000 D) conformément à ce qui est indiqué dans le pilier économique du programme de sauvetage.

3- Le contrôleur de mise en œuvre Ammar Missaoui a été chargé de superviser la réintégration des équipements suspendus en phase de production, selon son rapport daté du 10 janvier 2022.

4- Nommer les superviseurs de mise en œuvre, M. Mondher Naqra et M. Nasereddine Bsili, pour surveiller dans quelle mesure l'entreprise débitrice atteint les futurs résultats d'exploitation estimés, comme indiqué dans le pilier financier du programme de sauvetage, et pour déterminer les raisons si elles sont atteintes.

5- Désignation des auditeurs d'exécution, M.Mondher Naqra et M. Nasereddine, poursuivre le redressement de la société «sotuver» endettée par ses dettes selon le calendrier prévu dans le programme de sauvetage et détermine les raisons du non-recouvrement et l'état d'avancement de l'entreprise et leur fournit des éclaircissements et des documents chaque fois qu'ils lui sont demandés, notamment à partir des rapports du commissaire aux comptes.

6- Une mission de la Société sotuver concernant le contrat d'exécution de Mohamed Omrane Mehrzi pour le suivi de l'établissement des livrets explicatifs entre la Société Immobilière Industrielle et la vente du terrain sur lequel se situe le site d'exploitation de son activité par la société est localisé, afin qu'il puisse être unique avec une redevance indépendante. Il doit également suivre les procédures de bornage auprès du Service des Biens Immobiliers.

7- Interdire le transfert des gains de la société débitrice, quelle que soit leur nature, qu'ils soient meubles ou immeubles, jusqu'au règlement de leurs dettes par les créanciers.

8- Les observateurs de la mise en œuvre doivent soumettre périodiquement tous les six mois un rapport conjoint au Président de la Cour commentant l'avancement des étapes de mise en œuvre du programme de sauvetage, et ils doivent en transmettre une copie au Comité de suivi des institutions économiques.

9- Chacun des observateurs de la mise en œuvre peut soumettre un rapport indépendant au Président de la Cour chaque fois que cela est nécessaire, et celui-ci doit en transmettre une copie au Comité de suivi des institutions économiques.

Ordonner d'inscrire cet arrêté au Registre National des Entreprises, de le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne, d'en adresser une copie au Comité de Suivi des Entreprises Economiques et de mettre à la charge de l'entreprise débitrice les frais de justice.

2023R02826VEPA2

Avis

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de première instance de Tunis 02 en date du 13/11/2023 affaire n°13371, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari au lieu de Mr Mokded Zoghlami en tant que mandataire judiciaire de la propriété commune n°99285 sis au 95 rue 4850 sidi Hassine Tunis pour poursuivre les travaux de mandatement de justice.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire de justice susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (92.122.520).

2023402815VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant unique : 0003755C

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 23 Décembre 2023 à 11 heures au siège administratif de la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022,

5. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus à donner aux administrateurs,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022,

8. Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2023R02813SANB3

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant unique : 0003755C

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi

23 décembre 2023 à 10 heures au siège administratif de la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax, à l'effet de statuer sur l'augmentation de capital décidée le 10/11/2018.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2023R02814SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'environnement de Plantation et du Jardinage de Gafsa

Société anonyme

Siège social : Immeuble Laamari Radhouani 3ème étage en face de lycée Ibn Rached Gafsa 2100

RC : 1224454

N° d'affiliation à la CNSS : 309878-60

Messieurs les actionnaires de la société d'environnement de plantation et du jardinage de Gafsa sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 18 décembre 2023 à 10h du matin au siège social du groupe chimique tunisien de Gafsa pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de la réunion de l'assemblée générale après les délais légaux.

2. Approbation du rapport de gestion et des états financiers présentés à l'assemblée générale relatif à l'exercice 2021.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4. Approbation des opérations régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

5- Acquittement des membres du conseil d'administration et du Directeur Général sur leur gestion au titre de l'exercice 2021.

6. Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

7. Approbation du rapport de gestion et des états financiers présentés à l'assemblée générale relatifs à l'exercice 2022.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

9. Approbation des opérations régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

10. Acquittement des membres du conseil d'administration et du Directeur Général sur leur gestion au titre de l'exercice 2022.

11. Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

12. Renouvellement du mandat et/ou désignation des nouveaux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2023-2024-2025.

13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2023-2024-2025.

14. Délégation des pouvoirs de dépôt et de publicité.

2023R02836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et de Développement de HERGLA

Société anonyme

Au capital de : 3.000.000 DT

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Registre de commerce : B15982003

Matricule Fiscal n° : 028468 F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement de HERGLA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 Novembre 2023 à 10H30 au siège de la société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour les années 2023 - 2024 et 2025.

2023S01412SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 23 décembre 2023

Sté Industrielle de Menuiserie d'Aluminium et Volets Roulants en Plastique «SIMAP»

Société anonyme

Capital : 610.000 Dinars Tunisiens

Identifiant unique : 4094 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SIMAP» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 23 décembre 2023 à 11h du matin au siège de la société sis à Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'année 2022,

2- Approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2022,

3- Approbation des états financiers de l'année 2022 ainsi affectation des résultats,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2022,

6- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

7- Divers sujets.

2023X01526SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 25/12/2023

Société TIME ESP

Société anonyme

Capital social : 9 300 000

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

45, Av. Mohamed 5 - 1002

Le Conseil d'administration du 30 octobre 2023 décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour la date du 25 décembre 2023, à 15 heures, au 45 Avenue Mohamed V Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la question de la continuité d'exploitation conformément à l'article 388 du CSC,

2- Modification des statuts

3- Adoption de nouveaux statuts.

2023402809SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société de HUILERIE BEL HORIZON dont le siège social est situé à Oum- Dhouil el Mida a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°11795 en date du 22/6/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à Oum-Dhouil El mida conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité d'El Mida ou le délégué d'El Mida dans un délai d'un mois â compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société de "MIRROLA OLEOS" dont le siège social est situé à la Route Hammam El Ghezez a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°15198 en date du 15/8/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à la Route Hammam El Ghezez conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter Contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le Président de la municipalité d'Hammam el Ghezez ou le délégué d'Hammam el Ghezez dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société de TRANSF & CONSERV FRUITS & LEGUMES "Soccoba" dont le siège social est situé à l'avenue de L'ENVIRONNEMENT MENZEL TEMIME a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°21594 en date du 6/11/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie situé à BARRAGE LEBNA ROUTE DE KORBA MENZEL TEMIME conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Menzel Temime ou le délégué de Menzel Temime dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Mnari Ismaiil a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°16496 en date du 3 novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à driaat sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège de la délégation de sbikha Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de sbikha ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohamed Bensalah Eddami agissant pour son compte, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Gabès sous le n° 2221/205 en date du 7 novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à «GP1-Km20 Lamarat-Metouia» délégation de Metouia conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés au Siège du Gouvernorat de Gabès ou au siège de la municipalité de Metouia.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'installation et l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Gabès ou le délégué de Metouia ou le secrétaire générale de la municipalité de Metouia dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Vente immobilière pour la 3ème fois au plus offrant

Faillite Sté Immobilière Méditerranée

Identifiant Unique : 911670D

Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges :

- 04 appartements (triplex) avec cellier et 02 places de parking

- 26 places de parking

Situé à la résidence les terrasses de Soukra avenue Fatouma Bourguiba la Soukra et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec le Syndic de Faillite à son adresse 55 Rue Khareddine Pacha App-A2- Montplaisir- Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Immobilière Méditerranée».

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Ben Youssef 55 Rue Khareddine Pacha App-A2- Montplaisir - Tunis, au plus tard le 31/12/2023 (le cachet de la poste faisant foi).

2023R02820DIVD2

Avis

Madame Olfa Bent Rajab Kmiha annonce qu'elle a perdu l'acte de propriété de son père d'une maison d'une superficie approximative de 43.50 m² qui est situé à la Forêt de Sfax Route Agereb, et il est effectué par l'acte de vente datée le 12/01/1974 et enregistré le 11/4/1975 n°1233 à l'attestation de deux notaires Mohamed Fourati et Ahmed Khlif et elle désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de Notaire Maître Abdessalem Medhioub sis à la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2023X01517DIVD2

Avis

Madame Monia Bent Abdelwaheb Elaffes avise être propriétaire de la moitié à l'indivision d'une parcelle de terre Sud Est d'une superficie de 474.15 m² sise à la route Elain km 1 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X01523DIVD2

Avis

Les héritiers de Hédi ben Elkouni Badrani annoncent au public qu'ils possèdent une parcelle de terre de surface 2166m² située à la route d'edayer km12 Boukhil Sfax.

Leur acte de propriété a disparu et ils veulent extraire une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X01525DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

"CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE CFE"

Société anonyme

Capital social : 19.825.000 Dinars

Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3

Identifiant unique : 1383996P

Suite à l'annonce n°2023402753SANB2 parue au Jort n°136 du 22/11/2023

Lire : … nommer Mme. Samia Zouaoui en qualité d'administrateur.

Au lieu de lire : … nommer Mme. Samia Zouari en qualité d'administrateur.

Le reste demeure sans changement.

2023402818RECZ9